

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 25 AVRIL 2009****OBJET : OBJECTIF DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX OU CONVENTIONNES**

Nombre de membres adhérents au Comité Syndical : 47 représentant 47 voix  
 Nombre de membres en exercice : 47 représentant 47 voix  
 Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 44 représentant 44 voix

**N° : 24 / 2009**

L'an deux mille neuf et le vingt cinq avril, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Vins sur Caramy.

Le Comité syndical débat sur les orientations du pré-PADD telles que présentées dans le document préparatoire joint à la convocation régulièrement faite : « *Projet de PADD – Rapport provisoire du 25 avril 2009 – Vivre et travailler différemment au Pays, aujourd'hui et demain en Provence Verte* » élaboré par la Commission SCoT du Pays de la Provence Verte, visé en objet.

Monsieur Michaël LATZ préside.

**DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES****PRESENTS :*****CC du COMTE DE PROVENCE :***

Mmes/MM. LATZ, ALENA, BALDECCHI, BONNET, CASTELLAN, DEBRAY, GILARDO, MASSIMI, PAUL, ROATTINO, GINESY, IMBALZANO, RUIZ, RULLAN, VERLAQUE

***CC de PROVENCE D'ARGENS EN VERDON :***

MM. BESNARD, DE BOISGELIN, ETIENNE, NIRONI, PASSEBOIS, AMBROSIO, STRZERZYNSKI

***CC de SAINTE BAUME MONT AURELIEN :***

Mmes/MM. CHIAVERINI, LAILLET, LAVALEIX, MACHEMIN, MARTINEZ, PALUSSIÈRE, PELISSIER, PENAL, POILPRET, RINAUDO, BRESSANO, GUIGONNET

***CC du VAL D'ISSOLE :***

Mme/MM. DUVETTE, FABRE, LAVIGOGNE, MASSUE, MONTIER, MORIN, CAMIER, CARTON, LAUMAILLER, SERRET

Acte rendu exécutoire après dépôt  
 en Sous-Préfecture  
 le ..... 19. MAI. 2009 ..  
 Et publication ou notification  
 le .....

Vu l'article L122-1 du Code de l'Urbanisme relatif aux Schémas de cohérence territoriale et à leur contenu, notamment l'alinéa 2 concernant le Projet d'Aménagement et de développement durable :

- qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile ;

Vu la Charte de développement du Pays de la Provence Verte approuvée par les 4 communautés de communes membres du SM PPV en juin et juillet 2004 ;

Vu les articles L. 110 et L. 121-1 relatifs aux principes d'équilibres de l'aménagement du territoire ;

Considérant les propositions faites par les commissions thématiques du Syndicat mixte régulièrement convoquées entre juillet 2008 et mai 2009 et reprises dans le document « *Projet de PADD – Rapport provisoire du 25 avril 2009 – Vivre et travailler différemment au Pays, aujourd'hui et demain en Provence Verte* » élaboré par la Commission SCoT du Pays de la Provence Verte réunie les 07 et 14 avril 2009 à Correns ;

Considérant que le document intitulé : *Projet de PADD – Rapport provisoire du 25 avril 2009 « Vivre et travailler différemment au Pays, aujourd'hui et demain en Provence Verte »* :

- a été joint aux invitations aux Assises de la Provence Verte en tant que document préparatoire ;
- a été joint aux convocations régulièrement faites du Comité syndical du 25 avril 2009 réunis en présence des personnes invitées dans le cadre des Assises de la Provence Verte ;
- explique les choix retenus pour l'élaboration des propositions qui y sont faites ;
- document joint en annexe de la présente délibération.

**LE COMITE SYNDICAL SOUHAITE À :**

**40 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**4 ABSTENTIONS**

- ❖ Avoir pour objectif le doublement du pourcentage de logements sociaux et conventionnés à l'horizon 2020, soit 12% du nombre total de logements ;
- ❖ Charge le SCoT d'en déterminer les modalités de répartition dans le Document d'Orientations Générales avec les collectivités territoriales compétentes.

Fait et délibéré à Vins sur Caramy, les jour, mois et an susdits

**Le Président du Syndicat Mixte**

**Michaël LATZ  
Maire de Correns**

